

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 20

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
12/12/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

M. BERNARD Ludovic donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. MARTINEAU Bernard donne pouvoir à M. RIGAUDEAU Christian, M. STEENO Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERNARD Ludovic, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, M. STEENO Nicolas

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAVAUD Céline

Numéro interne de l'acte : D13_12_24

Objet : Tarif horaire du personnel pour le calcul des travaux en régie - 2025

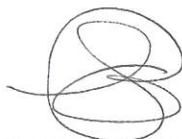
Les travaux en régie sont « les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité qui met en œuvre des moyens en matériel, fournitures et outillage acquis ou loués par elle ». (Circulaire du ministère de l'Intérieur et du ministère du budget du 23 septembre 1994).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un taux horaire de 30.31€ pour les travaux en régie 2025 (pour rappel 29.43€ en 2024, augmentation de 3%).

Le Conseil Municipal après délibération, approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Céline RAVAUD



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

